

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE MARDI, LE 3 SEPTEMBRE 2019 À 19H30 AU CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU SITUÉ AU 624, RUE NOTRE-DAME, 2^E ÉTAGE À SAINT-CHRYSOSTOME.

Formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Gilles Dagenais, les membres suivants sont présents :

Madame la conseillère Colette Jaquet, district #1
Monsieur le conseiller Marc Roy, district #2
Monsieur le conseiller Steve Laberge, district # 3
Monsieur le conseiller Richard Beaudin, district #4
Madame la conseillère Mélissa St-Jean, district #5
Monsieur le conseiller Mario Henderson, district #6

Madame Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière est présente et rédige le procès-verbal.

Une consultation publique a eu lieu avant la tenue de la séance régulière. Monsieur le Maire Gilles Dagenais fait la lecture du règlement suivant :

- *Règlement no. 083-2018-38 modifiant le règlement de zonage no. 083-2004 afin d'autoriser la construction de bâtiments de 4 logements dans la zone C-4.*

OUVERTURE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

2019-09-239

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19H30 le quorum étant respecté.

ADOPTÉ

2019-09-240

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour en y ajoutant les points suivants :

- Demande d'appui Municipalité de Grenneville sur la Rouge
- Installation septique / 330, rang St-Jean-Baptiste
- Feuille de route / Inspecteur municipal
- Bâtiment et terrain rue Wood et Saint-Clément / 49, rue Wood
- Tournage 5^e rang / Soirée

ADOPTÉ

2019-09-241 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 5 août 2019;

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le procès-verbal du 5 août 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉ

2019-09-242 4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPROUVER le paiement des comptes du mois selon ce qui suit :

- *Liste des comptes à payer au 3 septembre 2019 : 257 969.48 \$;*
- *Liste des paiements émis entre 6 au 31août 2019 : 29 502.74 \$;*
- *Liste des salaires émis durant cette période : 24 771.09 \$*

Les présentes listes sont déposées aux archives sous la cote 207-120.

Je, soussignée, Céline Ouimet, g.m.a., directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie sous mon serment d'office, qu'il y a les fonds nécessaires à l'ensemble du budget pour effectuer le paiement des comptes du mois.

ADOPTÉ

5. CORRESPONDANCE DU MOIS

Les membres du conseil ont reçu une copie de la correspondance du mois. Cette liste est déposée aux archives municipales sous la cote 102-101.

Monsieur le Conseiller Steve Laberge demande que la lettre déposée aujourd'hui par « Les Terres du Soleil » soit ajoutée à la liste de correspondance.

6. MOT DU MAIRE

Monsieur le Maire Gilles Dagenais mentionne que les « autos de derby » sont tolérés jusqu'à la fête du travail. Après cette date, l'inspecteur municipal pourra appliquer la réglementation en vigueur pour tous ceux qui sont visibles.

7. PAROLE AUX RESPONSABLES DES DIFFÉRENTS COMITÉS

Madame la conseillère Mélissa St-Jean

Mme St-Jean désire féliciter les jeunes du soccer lors du « Méga Boom » qui a eu lieu les 17 et 18 août dernier, le U10, U12 ET U15 ont remporté la médaille d'or.

Elle informe que dimanche le 15 septembre aura lieu la « course de boîte à savon » qui se tiendra sur la rue Saint-Pierre à compter de 13H00.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais souligne qu'une équipe de garçons au niveau du deck hockey iront au « Championnat provincial de deck hockey ». Dans cette équipe, il y a des garçons de notre municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Sylvain Bétournay / Dos d'âne rue Céline

M. Sylvain Bétournay ne voit pas la nécessité de garder des dos d'âne sur la rue Céline. Il souligne que cette rue est un cul-de-sac et qu'il y a très peu de circulation. Une pétition est déposée par ce dernier afin de les faire enlever.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais explique qu'ils ont été installés dans le cadre du « derby de démolition » afin de ralentir les coureurs qui empruntent cette rue pour avoir accès au site. Certains citoyens de la rue ont manifesté le désir de les garder.

Madame la conseillère Mélissa St-Jean lui demande si la municipalité les enlève, est-ce que ça cause un problème si on les installe pour la fin de semaine du derby ? M. Bétournay dit qu'il n'y voit pas d'inconvénient de les installer pour l'événement.

M. Luc Charland / Travaux rang du Moulin

M. Luc Charland souligne que dans un procès-verbal il est stipulé que devant chez lui il est indiqué que deux (2) entrées y seront aménagés et qu'il devrait être indiqué plutôt trois (3).

M. Jean Giroux / Projet « Ferme Bella Holstein inc. »

M. Jean Giroux aimerait plus de précision pour l'emplacement de la ferme qui sera construite dans son secteur. Est-ce qu'un plan est disponible pour voir où elle sera implantée.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais explique qu'il y a eu de la fausse information à ce sujet. Que le conseil ne prendra aucune décision ce soir car on doit prendre une décision éclairée pour les citoyens.

M. Jean Lavallée dit qu'il ne veut pas que ce projet soit implanté n'importe où.

Monsieur le conseiller Steve Laberge dit qu'on vit en société, que c'est un projet d'envergure et que le but du conseil c'est d'aller de l'avant avec ce projet. Il faut regarder à l'avenir dans quel genre de municipalité on veut vivre.

M. Jean Lavallée dit qu'antérieurement avec la vieille ferme, ça sentait le fumier souvent.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais explique qu'avec les nouvelles étables « 2.0 » il y a moins d'odeurs.

M. Pierre Tremblay explique que les « anciennes fermes » étaient installées avec une montée à fumier et que maintenant les nouvelles installations sont dotées de fosse et le purain monte par-dessous et que ça ne sent pas.

Monsieur le conseiller Marc Roy dit que le conseil travaille pour obtenir toutes les informations nécessaires et il suggère une rencontre avec les citoyens du secteur.

Monsieur le conseiller Steve Laberge mentionne que vous soyez pour ou contre, il faut des raisons valables et justifiables pour refuser le projet.

Mme Sylvie Pelletier habite dans le rang Saint-Louis et se demande pourquoi on ne répond à ceux qui veulent savoir c'est où?

M. Alain Lamarre qui est un des acteurs principaux du projet est présent et montre le plan proposé où sera situé le projet.

M. Pierre-Luc Brault / Terrain de balle

M. Pierre-Luc Brault désire savoir combien coûte un filet pour le terrain de balle, il y a 210 pieds où il n'y a rien. Actuellement, il y a des parties de balle au terrain et qu'il manque de filet. Il faudrait en prévoir car il était stationné dans le milieu du stationnement de l'école Montpetit et qu'une balle a percuté son véhicule.

Mme Chantal Haineault / Mauvaise herbes

Mme Chantal Haineault demande s'il y a une manière quelconque de tuer le panais sauvage. Le conseil municipal lui répond que malheureusement il n'existe rien pour cette mauvaise herbe.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

2019-09-243

8. ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO. 083-2019-38 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 083-2004 AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENT DE 4 LOGEMENTS DANS LA ZONE C-3

CONSIDÉRANT qu'une consultation publique a eu lieu ce soir, avant la tenue de la séance régulière;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER le second projet de règlement no. 083-2019-38 modifiant le règlement de zonage no. 083-2004 afin d'autoriser la construction de bâtiment de 4 logements dans la zone C-3.

ADOPTÉ

9. RECOMMANDATIONS C.C.U. / DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

FERME BELLA HOLSTEIN INC.

Monsieur le Maire Gilles Dagenais demande aux propriétaires, qui sont présents dans la salle, s'ils sont disponibles demain soir pour une rencontre avec les membres du conseil et du C.C.U. afin de discuter du projet. Après discussion avec les propriétaires, une rencontre est fixée à 19H30.

2019-09-244

137, RANG SAINT-JOSEPH, MOCELLEMENT DE TERRAIN / DÉROGATION

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot # 4 583 671 désire créer deux (2) lots dérogatoires en largeur à 35.3 mètres au lieu de 46 mètres, tel que prévu au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que le terrain a une superficie de 24 034.3 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que les deux (2) terrains seraient dérogatoires en largeur de 10.7 mètres mais les superficies seraient conformes au règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT que ce lot est situé dans un îlot déstructuré;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la dérogation mineure afin de lotir deux (2) lots dérogatoires en largeur d'une superficie 35.3 mètres. Le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal, M. Sébastien Pelletier à émettre le permis.

ADOPTÉ

2019-09-245

59, RUE MICHEL, AGRANDISSEMENT DE RÉSIDENCE / DÉROGATION

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 59, rue Michel désire agrandir sa résidence qui fait face à deux (2) rues (rues Michel et Jean-François);

CONSIDÉRANT que la marge de recul avant de 6 mètres est applicable sur les deux (2) rues;

CONSIDÉRANT que la marge proposée pour l'agrandissement est à 4.69 mètres de la rue Jean-François, ce qui rendrait l'agrandissement dérogatoire de 1.31 mètres;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme;

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme pour permettre l'agrandissement à 4.69 mètres. Le conseil municipal mandate l'inspecteur municipal, M. Sébastien Pelletier à émettre le permis.

ADOPTÉ

2019-09-246

10. RECOMMANDATION ARCHITECTE / TOITURE CENTRE CULTUREL DR MARC HÉTU

CONSIDÉRANT que la firme d'architectes « Riel, Regimbald, Architectes » recommande d'exécuter la réfection de la toiture en élastomère composé de deux (2) couches de membranes;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE procéder à un appel d'offres publics pour la réfection du toit mansard du Centre culturel Dr Marc Hétu.

ADOPTÉ

2019-09-247 **10.1 FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE / AUTORISÉ DES MARCHÉS PUBLICS ET JURISPRUDENCE EN GESTION MUNICIPALE 27 NOVEMBRE 2019**

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'autoriser la directrice générale à participer à la formation sur les autorités des marchés publics et jurisprudence en gestion municipale qui aura lieu le 27 novembre prochain à Valleyfield et de défrayer les frais reliés à cette formation.

ADOPTÉ

2019-09-248 **10.2 OUVERTURE DE POSTE TEMPORAIRE / ADJOINT(E) - ADMINISTRATION**

CONSIDÉRANT QU'il est important de combler ce poste, afin de pallier le surcroît de travail temporaire à la municipalité;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QU'UN poste d'ADJOINT(E) - ADMINISTRATION temporaire / temps plein soit affiché et que la municipalité procède au processus de dotation d'un poste avec compétence en comptabilité. Que la durée du contrat sera déterminée en fonction des besoins de la municipalité.

ADOPTÉ

2019-09-249 **10.3 RÉOLUTION MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO. 213-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 105 665 \$ ET UN EMPRUNT DE 925 655 \$ POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT AINSI QUE DE RÉFECTION DE VOIRIE SUR DES TRONÇONS DES RUES PRÉFONTAINE, NOTRE-DAME & WOOD**

ATTENDU QUE, lors d'une séance tenue le 16 juillet 2019, la municipalité a adopté le règlement 213-2019 décrétant une dépense de 1 105 355 \$ et un emprunt de 925 655 \$ pour la réalisation des travaux d'aqueduc et d'égout ainsi que la réfection de voirie sur les tronçons des rues Préfontaine, Notre-Dame & Wood;

ATTENDU QUE nous avons envoyé ledit règlement au *Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* afin d'obtenir leur approbation pour entreprendre les travaux indiqués précédemment;

ATTENDU QU'après étude, le ministère nous demande de revoir l'article 6 et l'article 7 du règlement 213-2019 afin de clarifier les services des immeubles imposables desservis des secteurs concernés auxquels ils seront imposés;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 488(2) du code municipal, la municipalité peut modifier le règlement 213-2019, avant qu'il ne soit approuvé, par résolution, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir quelque autre approbation, pourvu que les modifications n'aient pas pour effet d'augmenter les charges des contribuables ni de changer l'objet du règlement;

**Par conséquent, il est proposé par monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents**

QUE le 1^e alinéa de l'article 6 du règlement numéro 213-2019 est remplacé par le suivant :

« Pour pourvoir à 39 % des dépenses engagées, décrites à l'annexe « B », relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'eau potable situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe «C» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.»

QUE le 1^e alinéa de l'article 7 du règlement numéro 213-2019 est remplacé par le suivant :

« Pour pourvoir à 61 % des dépenses engagées, décrites à l'annexe « B », relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement exigé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, de chaque propriétaire d'un immeuble imposable desservi par le réseau d'égout sanitaire situé à l'intérieur du bassin de taxation décrit à l'annexe «C» jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante, une compensation à l'égard de chaque immeuble imposable dont il est propriétaire.»

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Habitation.

ADOPTÉ

SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. DEMANDES DU SERVICE INCENDIE

Aucune demande.

2019-09-250

12. NOMINATION D'UN RESPONSABLE DE LA PRÉPARATION AUX SINISTRES

ATTENDU QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est exposée à divers aléas d'origines naturelle et anthropique pouvant être à la source de sinistres;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Chrysostome reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

ATTENDU QUE le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Chrysostome désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant de répondre à tout type de sinistre pouvant survenir sur son territoire;

ATTENDU QUE les mesures de préparation aux sinistres qui seront mises en place devront être consignées dans un plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ainsi que l'élaboration d'un plan de sécurité civile nécessitent la participation de plusieurs services de la municipalité, notamment ceux de sécurité incendie, des travaux publics et de l'administration;

ATTENDU QUE cette préparation et que ce plan doivent être maintenus opérationnels et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal.

Pour ces motifs, il est proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE Madame Claudine Beaudin, directrice générale adjointe / secrétaire-trésorière adjointe soit nommé responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité¹;

QUE ce responsable soit mandaté afin :

- D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres;
- D'élaborer, en concertation avec les différents services de la municipalité, le plan de sécurité civile de la municipalité;
- D'élaborer une procédure de mise à jour et de révision du plan de sécurité civile;
- De proposer des moyens pour informer la population au sujet des consignes de sécurité à suivre lors de sinistres;
- D'assurer le suivi des besoins en matière de formation et d'exercices;
- D'évaluer les ressources nécessaires pour rendre les mesures de préparation aux sinistres fonctionnelles et de proposer des moyens permettant de combler les besoins additionnels;
- De préparer un bilan annuel de l'évolution de la sécurité civile sur le territoire de la municipalité;

QUE les divers services municipaux concernés et que les ressources nécessaires soient mises à la disposition de ce responsable pour qu'il puisse mener à bien ses mandats.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le responsable de l'établissement des mesures de préparation aux sinistres et de l'élaboration du plan de sécurité civile de la municipalité.

ADOPTÉ

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS, HYGIÈNE DU MILIEU ET BÂTIMENTS

2019-09-251 13. SOUSSION MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour le marquage de la chaussée;

CONSIDÉRANT les deux (2) soumissions suivantes :

	NOM DU SOUMISSIONNAIRE	Total marquage des rangs par km	Total pour les triangles
1	Marquage Signalisation Rive-Sud B-A inc.	15 600 \$, plus taxes	1 080 \$, plus taxes
2	Lignes Rive-Sud inc.	19 500 \$, plus taxes	2 250 \$, plus taxes

D'ALLOUER le contrat pour le marquage de la chaussée à « *Marquage Signalisation Rive-Sud B-A inc.* » au montant de 16 680.00 \$, plus taxes. Cette dépense sera prise à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

2019-09-252 14. SOUSSIONS ASPHALTE 2019

CONSIDÉRANT que la municipalité est allée en appel d'offres sur invitation pour procéder à du resurfaçage en enrobé bitumineux pour la réfection divers rangs et rues;

CONSIDÉRANT les trois (3) soumissions suivantes :

	NOM DU SOUMISSIONNAIRE	TOTAL AVEC TAXES
1	Les Pavages Ultra inc.	43 991.35 \$
2	Les Pavages M.C.M.C inc.	44 384.20 \$
3	Ali Excavation inc.	95 043.57 \$

Proposé par Madame la conseillère Mélissa St-Jean
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCORDER le contrat au montant de **43 991.35 \$**, taxes incluses à « *Les Pavages Ultra inc.* » et d'autoriser Monsieur le Maire Gilles Dagenais et Madame Céline Ouimet, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Saint-Chrysostome. Le montant de cette dépense sera pris à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller Mario Henderson demande s'il y a possibilité de vérifier de quelle façon on pourrait drainer le terrain de la patinoire. Mandat à M. Stéphane Laberge, chef d'équipe de consulter M. Gilles Boulerice pour ce dossier.

2019-09-253 15. SOUSSION SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIRIE / SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE DIVERSES RUES ET REMPLACEMENT D'INFASTRUCTURES / PHASE IV

CONSIDÉRANT le besoin d'engager une firme de services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection de diverses rues et remplacement d'infrastructures, Phase IV;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été acheminé à trois (3) firmes:

- Groupe GDS
- Groupe ABS
- Avizo, Experts-conseils

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'invitation à soumissionner, une seule firme a déposé une offre de services, soit « **Avizo, Experts-conseil** »;

CONSIDÉRANT qu'un comité de sélection a été formé afin d'évaluer la soumission à l'aide de la grille d'évaluation;

CONSIDÉRANT qu'après étude et évaluation de cette soumission, cette dernière s'avère conforme;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater la firme « **Avizo, Experts-conseil** » pour les services professionnels en ingénierie, surveillance des travaux de réfection de diverses rues et remplacement d'infrastructures, Phase IV au montant de 41 678.44 \$, taxes incluses.

ADOPTÉ

2019-09-254 **16. DISPOSITION DE BIENS / BOÎTES À SEL**

CONSIDÉRANT que nous avons deux (2) boîtes à sel à disposer;

CONSIDÉRANT que ces boîtes sont d'aucune utilité pour le service au déneigement;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater, M. Stéphane Laberge, chef d'équipe à disposer des deux (2) boîtes à sel pour le vieux fer.

ADOPTÉ

2019-09-255 **17. REPLACEMENT COLONNES AU PUIITS #1 / PIÈCES ET MAIN D'ŒUVRE, AFFECTATION SURPLUS AQUEDUC**

CONSIDÉRANT que pour l'installation de la nouvelle pompe au puits #1, nous avons dû sortir la colonne de tuyaux de métal reliée à la pompe;

CONSIDÉRANT la détérioration de ces tuyaux et nous avons aussi procédé au remplacement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués par « Moteurs Excel Électrique » au montant de **8 326.92 \$**, taxes incluses;

CONSIDÉRANT que cette dépense n'était pas prévue au budget 2019;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE prendre le montant de cette dépense dans le « Surplus affecté aqueduc ».

ADOPTÉ

2019-09-256

18. DEMANDE DE FOSSÉ M. MICHEL CHABOT / RANG SAINT-ANTOINE

CONSIDÉRANT la demande de M. Michel Chabot pour laquelle il demande un creusage de fossé en bordure du rang Saint-Antoine (lot #5 483 609)

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE mandater M. Stéphane Laberge, chef d'équipe de procéder au creusage du fossé.

ADOPTÉ

2019-09-257

19. CHAUFFEUR AU DÉNEIGEMENT / SAISON 2019-2020

CONSIDÉRANT que la municipalité désire publier un appel d'offres pour recruter des chauffeurs au déneigement pour la saison hivernale 2019-2020;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AFFICHER le (ou les) poste suivant :

- **Chauffeur au déneigement** avec 400 heures garanties et travaillées, disponible 24/24 ou sur appel sans heures garantie. Le taux horaire sera établi à 22.00 \$
- **Chauffeur de tracteur** sur appel pour le déneigement, sans heure garantie. Le taux horaire sera établi à 18.00 \$

ADOPTÉ

2019-09-258

20. SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE / SAISON 2019-2020

CONSIDÉRANT que la municipalité désire publier un appel d'offres pour recruter un (1) surveillant pour la patinoire et deux (2) personnes pour arroser la patinoire pour la saison 2019-2020;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'AFFICHER le (ou les) poste suivant pour la saison hivernale 2019-2020 :

- **Surveillant de la patinoire**, le taux horaire sera de 12.50 \$
- **Arroseur pour la patinoire**, le taux horaire sera de 15.45 \$

ADOPTÉ

2019-09-259

20.1 SOUSSION ABRASIFS / SAISON HIVERNALE 2019-2020

CONSIDÉRANT que des appels d'offres sur invitation ont été envoyés aux entreprises suivantes :

- Carrières Ducharme inc.
- Carrières Régionales, division Bauval

- Entreprises Excavation et Béton Charly Itée
- Agrégats Sainte-Clotilde inc.
- DJL inc.

CONSIDÉRANT que nous avons reçu les trois (3) soumissions suivantes :

	NOM DU SOUMISSIONNAIRE	TOTAL AVEC TAXES
1	Carrières Régionales	20.40 \$ / TM
2	Agrégats Sainte-Clotilde inc.	21.10 \$ / TM
3	Entreprises Excavation et Béton Charly Itée	25.52 \$ / TM

D'ACCORDER le contrat à Carrières Régionales au montant de 20.40 \$ / TM, taxes incluses pour la saison hivernale 2019-2020.

ADOPTÉ

20.2 SOUSSION FAUCHEUSE

CONSIDÉRANT que des soumissions ont été demandées à trois (3) fournisseurs;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a visualisé une vidéo avec un certain type de faucheuse;

Le conseil municipal décide de reporter ce point lors de la préparation du budget 2020.

2019-09-260 COUPE DE BORD DE CHEMIN / MANDAT M. CHRISTIAN ROCHEFORT

CONSIDÉRANT que nous devons procéder à la 2^e coupe de bord des chemins;

Proposé par Madame Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE louer la machine de M. Christian Rochefort pour couper les bords des chemins, d'engager ce dernier et d'utiliser notre tracteur pour exécuter les travaux au même tarif que la première coupe.

ADOPTÉ

2019-09-261 20.3 APPEL D'OFFRES RANG DU MOULIN

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer des travaux de fossé dans le rang du Moulin;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE procéder à un appel d'offres public pour l'aménagement de fossé dans le rang du Moulin.

ADOPTÉ

2019-09-262 20.4 DÉPLACEMENT POTEAU PRÈS DU 19, RANG DU MOULIN / DEMANDE HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT le besoin de faire déplacer le poteau électrique situé près du 19, rang du Moulin;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE demander à Hydro-Québec de déplacer le poteau portant le # 84TAYY.

ADOPTÉ

2019-09-263 20.5 SUIVI SUPPRESSEUR « BRUITS » / USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT que deux (2) nouveaux supprimeurs ont été installés l'hiver dernier;

CONSIDÉRANT que le voisinage se plaint du bruit de ces derniers;

CONSIDÉRANT que SDX Mécanique inc. recommande d'installer un « hood acoustique » en acier avec mousse acoustique à l'intérieur qui réduirait le bruit extérieur;

CONSIDÉRANT les coûts suivants :

- Matériel : 1 440 \$
- Installation : 1 056 \$

Proposé par Monsieur le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER la proposition de SDX Mécanique inc. au montant de 2 496 \$, plus taxes. Le montant de cette dépense sera pris à même le surplus usine d'épuration.

ADOPTÉ

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

2019-09-264 21. SOUSSION ÉTUDE SUR LA VULNÉRABILITÉ

CONSIDÉRANT qu'un mandat avait été donné à la firme Laforest Nova Aqua pour procéder à l'étude de vulnérabilité, résolution 2019-07-189;

CONSIDÉRANT qu'il n'était pas le plus bas soumissionnaire conforme;

Proposé par Monsieur le conseiller Richard Brunet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retirer le mandat à la firme Laforest Nova Aqua.

ADOPTÉ

2019-09-265

SOUSSION ÉTUDE SUR LA VULNÉRABILITÉ / EXIGENCES DU MINISTÈRES OFFRES DE SERVICES

CONSIDÉRANT que la municipalité doit réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de ces puits municipaux;

CONSIDÉRANT que nous avons demandé des offres de service pour réaliser cette étude;

CONSIDÉRANT que des subventions venant ministère sont accessibles pour la réalisation de cette étude;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE retenir l'offre de services de la firme « Akifer » au montant de 19 800 \$, plus taxes (N/Réf. : PR19-543), avec modélisation.

ADOPTÉ

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2019-09-266

22. CAMP DE JOUR / DEMANDE DE REMBOURSEMENT

CONSIDÉRANT qu'une demande de remboursement pour le camp de jour 2019 a été demandé en juillet dernier;

CONSIDÉRANT qu'à la séance du mois d'août, le conseil a statué qu'il ne remboursait pas;

CONSIDÉRANT qu'il est stipulé dans le contrat du camp de jour qu'aucun remboursement n'est accordé, sauf pour forces majeures;

CONSIDÉRANT que le parent a été contacté à ce sujet et elle exige un remboursement de note part;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal maintient sa décision de ne pas rembourser les frais du camp de jour 2019.

ADOPTÉ

23. LOCATION DE SALLE / NOUVELLE PROCÉDURE

Des discussions ont lieu concernant la nouvelle procédure de location de salle. Entre autres, il est question qu'un cours gratuit pour toutes nouvelles inscriptions soit donné par la personne qui offre le cours. Le but c'est de faire connaître les activités qui sont offertes à la population et d'aller chercher d'autres participants, puisque les salles sont offertes gratuitement au formateur.

CONTRIBUTIONS MUNICIPALES & APPUI

Aucune demande.

VARIA

2019-09-267 APPUI MORAL / SOUTIEN AUX DROITS DES MUNICIPALITÉS MUNICIPALITÉ DE GRENEVILLE-SUR-LA-ROUGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Grenneville-sur-la-Rouge fait l'objet d'une poursuite de 96 millions en dommages et intérêts par la compagnie d'exploration minière de Vancouver; Canada Carbon, suite à l'application de sa réglementation et de l'adoption d'un règlement fondé sur le pouvoir de gestion de son territoire, du principe de précaution visant à protéger l'eau, l'environnement et la qualité de vie des citoyens;

Proposé par Monsieur le conseiller Mario Henderson
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'APPUYER moralement la Municipalité de Grenneville-sur-la-Rouge dans sa campagne de sensibilisation et de financement intitulées « Solidarité GSLR ».

ADOPTÉ

2019-09-268 TOURNAGE 5^E RANG / SOIRÉE

CONSIDÉRANT que l'équipe de production du 5^e rang désire organiser un souper avec la municipalité;

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ALLOUER un budget de 500 \$ pour l'organisation de cet événement. Monsieur le Maire Gilles Dagenais communiquera avec M. Charles O'Hoyon de la production.

ADOPTÉ

INSTALLATION SEPTIQUE / 330, RANG ST-JEAN-BAPTISTE

Monsieur le conseiller Mario Henderson mentionne que la municipalité doit se pencher sur la faisabilité d'un règlement d'emprunt pour aider les propriétaires qui ont des installations septiques non conformes en milieu rural.

FEUILLE DE ROUTE INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur le conseiller Steve Laberge voudrait que l'inspecteur municipal ait une feuille de route afin de savoir ce qu'il fait à chaque jour. De plus, le conseil municipal désire que l'inspecteur produise une liste des demandes nécessaires à l'émission des permis.

BÂTIMENT ET TERRAIN RUE WOOD ET SAINT-CLÉMENT / 49, RUE WOOD

Monsieur le conseiller Steve Laberge s'interroge à savoir s'il y a des dangers avec les bâtiments existants et le terrain situé au 49, rue Wood. Si le terrain se développe, est-ce que ce dernier est contaminé, car c'est un ancien garage. Puisqu'il est situé au côté de l'école, est-ce que ça représente un danger pour les enfants.

Il se demande si cet emplacement a été visité par notre technicienne en prévention incendie et sinon, il demande qu'une inspection soit faite par cette dernière.

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Stéphane Laberge

M. Stéphane Laberge demande des explications concernant la location des locaux pour les activités. Le conseil lui explique que le premier cours devra être donné gratuitement pour la personne qui désire l'essayer pour une première fois.

M. Yvan Bourdeau / Fossé rang du Moulin

M. Yvan Bourdeau habite au 19, rang du Moulin et mentionne que son fossé est canalisé et veut qu'on remette les tuyaux après que le fossé soit creusé.

Mme Mariette Soulières

Mme Mariette Soulières habite dans le rang Saint-Joseph et demande quand nous allons installer un panneau au bout du rang indiquant le nom de ce dernier. Nous lui expliquons que nous sommes en attente de la commande de panneau.

2019-09-269

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Madame la conseillère Colette Jaquet
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance régulière à 21H50 l'ordre du jour étant épuisée.

ADOPTÉ

Monsieur Gilles Dagenais
Maire

Madame Céline Ouimet, g.m.a.
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

* * * * *